Meilleur contexte ? Mauvais prétexte !

Coronavirus/Covid-19
réunion de suivi FP
avec Amélie de Montchalin
du lundi 15 novembre 2021

Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Un nouveau point sur la situation sanitaire était organisé ce 15 novembre par Amélie de Montchalin. La ministre a indiqué que la situation sanitaire a tendance à se dégrader même si à ce stade la situation est bien meilleure en France que dans d'autres pays européens notamment grâce à un fort taux de vaccination (dixit).

Télétravail (TT)

Cadre général

À ce jour, il n'y a pas de changement en la matière sauf le cas échéant dans le cadre de foyers épidémiques (« clusters ») locaux ; les préfets pouvant prendre des mesures spécifiques.

Déplafonnement indemnité

Réponse officielle : À la question d'une organisation syndicale, la ministre a indiqué que *s'il devait y avoir un retour à du télétravail contraint, éventuellement plus de deux jours par semaine, il faudrait voir ce qu'il en serait du déplafonnement ou pas de l'indemnité de télétravail.*

Précision sur le montant : Celle-ci est aujourd'hui plafonnée à 220€, somme qui correspond au plafond pour les frais réels dans le cadre fiscal.

Passe sanitaire

Mobilisations sociales

SOLIDAIRES a rappelé son opposition à cette mesure notamment dans le secteur de la culture et des collectivités locales (bibliothèques).
Un mouvement social est en cours depuis plusieurs semaines dans ces secteurs.

Accès à la culture

Intervention syndicale : Pour SOLIDAIRES, il est inadmissible d'entraver l'accès à la culture pour la population notamment les plus jeunes.
En effet, pas d'accès aux bibliothèques sans passe. Pas d'accès aux livres et à la culture donc… Alors même qu'il est possible d'en acheter en magasin (sans passe en revanche…).

Réponse officielle : La ministre a une nouvelle fois indiqué que *cette mesure serait levée dès que possible…* sans pour autant répondre à l'interrogation sur l'accès à la culture.

Obligation vaccinale

Revendicatif syndical

Sur la vaccination : SOLIDAIRES a rappelé être favorable à la vaccination mais aussi son opposition à la vaccination obligatoire.

Sur les sanctions professionnelles : SOLIDAIRES Fonction Publique a par ailleurs demandé la suspension des sanctions contre les personnels déjà fortement épuisés dans le secteur de la santé.

Une autre réponse pour l'hôpital public

Défaut général de moyens : Suite à l'intervention de la ministre, SOLIDAIRES Fonction Publique a indiqué que la situation de l'hôpital public est extrêmement compliquée.
Les conditions de travail y sont difficiles et le Ségur de la santé n'a en rien répondu aux légitimes revendications des personnels en termes de rémunération.

Outre-Mer : SOLIDAIRES Fonction Publique a par ailleurs attiré l'attention sur la situation particulière des Outre-Mer.

Eh ! Ici ! Rappel ou 3ème dose de vaccin

Mesures selon l'âge

+65 ans : La troisième dose (ou dose rappel) sera obligatoire pour les personnes de plus de 65 ans à partir de mi-décembre pour conserver un passe sanitaire.

+50 ans : Pour celles de plus de 50 ans, la possibilité d'avoir une dose de rappel sera « offerte » là aussi à la même date.

Mesures pour professions particulières

Pour les personnels soumis à obligation vaccinale, le rappel ou 3ème dose n'est pas obligatoire.

Problèmes des réunions en dehors des lieux de travail

Historique

Interpellation syndicale : Exposé Lors du dernier point Covid, SOLIDAIRES avait alerté la ministre sur des « journées » *de travail et convivialité* organisées dans certaines directions, en dehors des lieux de travail (bowlings notamment).

Passe requis hors cadre : À l'occasion de ces réunions, il est demandé aux personnels de fournir un passe sanitaire alors même qu'ils n'y sont pas soumis normalement dans le cadre de leur travail, tout test PCR restant à leur charge le cas échéant.

Résolution partielle non institutionnelle : La situation n'a pas été résolue sinon par les personnes elles-mêmes.

Situation présente

Contexte épidémique : Depuis, de nouvelles situations se font jour. Dans un contexte de remontée de l'épidémie, ces situations ne sont pas admissibles.
La santé/sécurité des personnels doit être assurée et ils ne doivent pas avoir des contraintes que la loi ne prévoit pas.

Revendication : SOLIDAIRES souhaite un rappel clair à l'ensemble des directions pour que ces situations ne se produisent plus.

Réponse officielle : La ministre a indiqué comprendre cette demande.
Le message sera passé autant que faire se peut et a demandé aux organisations syndicales (OS) à transmettre aux ministères concernés les problématiques.

Commentaire : Pour SOLIDAIRES FP, c'est bien de la responsabilité des ministères et administrations de ne pas admettre ces dérapages.

Personnels vulnérables

Interpellation : SOLIDAIRES a demandé à ce que l'attention soit portée sur la sécurité et la santé des personnels concernés.

Recours à la médecine du travail : Lorsque les médecins traitants ne sont pas en capacité de dire si l'environnement de travail est à forte circulation virale, la/le collègue doit s'adresser au médecin de prévention.

Personnels en arrêt maladie et suspendus

Problématique : Certains employeurs exigent de personnes en arrêt maladie d'être vaccinées. Dans le cas contraire, celles-ci sont suspendues.

Jurisprudence : Après deux décisions, de tribunaux administratifs, divergentes, il appartient au Conseil d'Etat de définir une jurisprudence unifiée.

Covid long

Interpellation syndicale : Là encore, les organisations syndicales (OS) ont rappelé l'urgence de gérer ce sujet. Un nombre important de collègues est concerné et souffre quotidiennement plusieurs mois après avoir contracté la Covid.

Réponse officielle : Un point sur l'avancée des connaissances médicales sera fait le 24 novembre avec le Professeur Lescure, aujourd'hui conseiller en charge du Covid.

Commentaire & revendication : Pour SOLIDAIRES Fonction Publique, si ce point est intéressant, il n'est pas suffisant pour résoudre la situation professionnelle des personnels concernés.
Par ailleurs, SOLIDAIRES a rappelé la nécessaire abrogation du jour de carence pour l'ensemble des pathologies.